

Registre in-folio de 309 feuillets ; papier vergé ; filigrane ; raisin accosté des initiales A. B. Reliure en peau chamoisée verte.

1642 (24 juin). — 1644 (23 juin). — Fol. 4. Procuration générale des habitants. — Fol. 5 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quantin : Estienne Billerez, Hugue Belin, Nicolas Thiebaulot, Julien Blancheteste. — Saint-Pierre : Estienne Brocquard, Mre Jean Garinet, Oger Bichet, Charles Pillot. — Champmars : Mre Ant. Mareschal, Mre Nicolas Nazey, Symon Mussot, Jean Barbet. — Le Bourg : François Perrenot, Désiré Clerc, Quantin Jacquelin, Jean Paris. — Battant : Claude Culle. François Morel, Toussaint Jolyot, Antoine Bernard. — Charmont : Louys Mareschal, Pierre Tillard, Jean Rouillot, Estienne Quinternet. — Areine : Louys Syre, François Chevalier, Daniel Lagrandfemme, François Dolan ». — Fol. 6 v°. Election d'Etienne Brocquard comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 7. Plaintes adressées au baron de Scey au sujet des dégâts et vexations commis par les soldats auxiliaires aux environs de la cité (27 juin). — Fol. 8. Election des 14 gouverneurs : « Saint-Quantin : Hippolyte Bouvot, Bon Monnier. — Saint-Pierre : Mre Pierre Mareschal sr de Soran, Thomas Montrivel. — Champmars : Mre Denys Poutier sr de Sone, Jacque Ant. Despoutot. — Le Bourg : Mre Jean Cl. Pétremand, Mre Cl. Ant. Reud. — Battand : Mre Claude Cabet, Mre Pierre Fr. Henry. — Charmont : Mre Pierre Sarragoz, Mre Jean Garinet. — Areine : Louys de Chavirey sr de Recoulougne, Mre Jean Denys Guybourg » (29 juin). — Fol. 9. Décision portant qu'à égalité de rang, un fils de gouverneur a le pas sur son égal. — Levée de l'impôt des 18 gros pour la garde en faveur des veuves (2 juillet). — Fol. 10. Cahier de remontrances présenté par les vingt-huit aux gouverneurs. — Fol. 11 v°. Plaintes des gouverneurs de ce que les vingt-huit « se sont attribués de prendre des deniers du public chacun cinquante francs, ce qui ne s'estoit jamais prattiqué avec un si grand excez, ce qu'estant joint aux aumosnes et libéralitez qu'ils ont faictes revient à la somme de plus de deux mil francs, sans aucun égard à la présente et pressante nécessité du public » (3 juillet). — Fol. 12. Nouvelles doléances des vingt-huit au sujet des réponses faites par les gouverneurs à leur cahier de remontrances (5 juillet). — Fol. 16. Protestation des vingt-huit revendiquant leurs droits, libertés et privilèges. — Refus des gouverneurs de recevoir cette protestation injurieuse et attentatoire à leur honneur (7 juillet). — Fol. 17. Consentement des vingt huit à effacer de leur protestation les mots « d'attentaux et suyvens qui semblaient un peu rudes » (8 juillet). — Protestation des gouverneurs contre l'écrit des vingt-huit (9 juillet). — Fol. 18-21. Efforts du baron de Scey pour amener un accommodement entre les vingt-huit et les gouverneurs : il finit par obtenir de part et d'autre le retrait des expressions jugées offensantes dans les protestations (10-18 juillet).—Fol. 23 v°. Nomination par les gouverneurs et vingt-huit du sieur Mareschal comme avocat fiscal en remplacement du sieur Henry élu co-gouverneur (20 juillet). — Fol. 24. Requête au baron de Scey pour qu'il envoie 150 à 200 soldats pour la protection des moissons (21 juillet). — Fol. 26. Nicolas Couché roi du papegay du jeu de l'arc. — Fol. 26 v°. Démission de Nicolas Grandmougin, trésorier de la cité (29 juillet). — Fol. 27. Nomination comme trésorier de Charles Guillemain (30 juillet). — Fol. 29. Livret dressé par Jean Coquillard, curé de Pin, de la valeur du pain blanc et du pain bis selon le prix du blé de 20 sols à 15 francs : il en présente des feuilles imprimées aux gouverneurs, taxées à 8 gros la pièce (5 août). — Fol. 33. Mauvais état de l'aiguille du clocher de Saint-Vincent, couverte de fer blanc (25 août). — Fol. 34. Rappel d'Allemagne de Daniel Chevannay, les affaires de la cité pouvant être achevées par quelque autre (29 août). — Fol. 38. Prêt au baron de Scey de deux pièces de canon (8 septembre). — Fol. 40. Ordre au maître des monnaies de battre au plus tôt des testons et demi testons, en raison de la disette de petite monnaie. — Ordre de faire remettre en état le « pomœrium » ou chemin de ronde longeant les murailles de Charmont et Arênes (13 septembre). — Fol. 42. Nouvelle de la déroute devant Ray des troupes du baron de Scey ; celui-ci a été blessé, les deux canons prêtés par la cité ont été pris. — Mesures de défense ; lettres de condoléances et offre de services au baron de Scey, qui est à Gray (21 septembre). — Fol. 45. Ordre adressé par le Pape à l'archevêque de publier dans son diocèse l'ex-communication fulminée à Rome contre le duc de Lorraine à raison de son second mariage. — Deux commis sont envoyés à l'archevêque pour le prier de surseoir à cette publication, en considération des inconvénients qui en pourraient résulter et du désir de la cité de rester en bons termes avec le duc (3 octobre). — Fol. 45. Présent au conseiller Bereur, nommé conseiller du Conseil privé du Roi en Flandre, de passage dans la cité (5 octobre). — Fol. 46. Fixation du ban des vendanges au 13 octobre (7 octobre). — Fol. 47. Retour du baron de Scey dans la cité : on lui demande une trentaine de cavaliers pour la protection des vendanges (9 octobre) — Fol. 48. Remerciements du baron de Scey à la cité (12 octobre). — Fol. 49. Consentement de l'archevêque au sursis de la publication de l'excommunication fulminée contre le duc de Lorraine (13 octobre). — Fol. 51. Défense faite à toutes les communautés religieuses de recevoir des religieux étrangers, sans une expresse permission des gouverneurs (23 octobre). — Fol. 53. Lettres à la cité de Dom Francisco de Mello (29 octobre). — Fol. 54. Information faite par un procureur substitué du Parlement de Dole dans une maison du Chapitre, à la requête d'un chanoine, sans permission des gouverneurs et sur l'assurance qui lui a été donnée que cette maison était hors de la juridiction municipale. — Protestation auprès du baron de Scey et du conseiller Tornand (30 octobre). — Fol. 58 v°. Efforts de conciliation du baron de Scey et lettres du Parlement de Dole pour demander la levée de l'arrêt prononcé contre le procureur (3 novembre). — Fol. 61. Levée de l'arrêt prononcé contre le procureur, à la demande du baron de Scey (4 novembre). — Fol. 63. Taxe du vin, les hauts coteaux à 94 florins, les moyens et les bas à 93 florins le muid. — Fol 63 v°. Prolongation

de l'impôt des 4 blancs, malgré la protestation des vingt-huit (11 novembre). — Fol. 66 v°. Rappel de Vienne de Daniel de Chevannay, dont l'entretien est trop coûteux pour la cité ; son neveu, jugé le plus propre à continuer les négociations commencées par son oncle, le remplacera ; il touchera cent francs par mois, plus un ducat par jour pendant ses voyages (20 novembre). — Fol. 69 v°. Plaintes au sujet de la faiblesse de la garnison qui n'est pas même de 80 soldats, malgré les instances faites au baron de Scey afin d'avoir 300 hommes. Nouvelles instances auprès du baron ; on lui montrera que l'ennemi rôde dans la province pour surprendre les châteaux des environs, a déjà pris Marnay et menace Arguel (27 novembre). — Fol. 72. Surprise par l'ennemi d'un convoi que les Capucins désiraient mener au bois de Franois (7 décembre). — Fol. 72 v°. Mesures de défense. Lettres au roi et à dom Francisco de Mello pour leur représenter le danger que court la cité d'une attaque par les Français au cours de l'été prochain. Requête au baron de Scey pour l'augmentation de la garnison. Réforme des escadres de la cité (8 décembre). — Fol. 74. Réception comme citoyens à titre gratuit de nobles Denys Bourrelier, sr de Malpas et François Mareschal, de Lons-le-Saunier, procureur fiscal de Pontarlier (13 décembre). — Fol. 76. Plaintes à l'archevêque contre des abus commis par l'officialité (22 décembre). — Fol. 77. Réception comme citoyen de noble Hardouin Gérard, de Nancy, trésorier du duc de Lorraine (23 décembre). — Fol. 77 v°. Réunion des gouverneurs et vingt-huit. Décision de continuer la levée de l'impôt des 4 blancs aussi longtemps que la nécessité le requerra ; rétablissement de l'impôt des veuves pour la garde ; constitution d'un Conseil de guerre formé de 3 gouverneurs et de 3 des vingt-huit « qui devront vacquer tous les jours sans aucune intermission à pourvoir à la deffense de la cité » (24 décembre). — Fol. 80. Distribution aux pauvres des deniers provenant de l'hoirie de feu Claude Chassignet, docteur ès droits, conformément à la fondation faite en son testament. Les pauvres sont répartis en trois catégories, les pauvres mendiants, les malades et les pauvres honteux, pour cette distribution (1er janvier 1643). — Fol. 81. Envoi à Morat à Daniel Chevannay, de retour de Vienne, d'un homme au courant des chemins pour l'escorter, en raison des papiers importants qu'il porte avec lui (2 janvier). — Fol. 82. Banvin de l'archevêque ; il renonce cette année à exercer son droit (5 janvier). — Fol. 84 v°. Mesures de défense, sur avis de mauvais desseins des ennemis sur la province. Tous les citoyens devront concourir au service de la garde, même les exempts ecclésiastiques et laïques (10 janvier). — Fol. 85 v°. Serment prêté comme avocat par Nicolas d'Orival, docteur ès droits. — Retour dans la cité de Daniel Chevannay (13 janvier). — Fol. 86 v°. Acceptation du service de garde par l'Archevêque et le Chapitre « attendu les nécessités présentes » (14-15 janvier). — Fol. 89. Réclamations de Daniel Chevannay le jeune sur l'insuffisance de ses gages à Vienne. Les revenus de la cité ne permettant pas de faire davantage, on l'invite à s'en retourner, si le prix fixé ne lui suffit pas et à se trouver un remplaçant (23 janvier). — Fol. 90 v°. Souhait exprimé par l'archevêque d'arriver à un accord avec la cité (27 janvier). - Fol. 92 v° 93 v° Tapage nocturne commis par des jeunes gens de bonne famille ; six d'entre eux sont arrêtés et conduits en prison. — Fixation du prix du blé des greniers à 9 francs 3 gros l'émine (4 février). — Fol. 98. Institution par l'archevêque d'Emmanuel Philibert Tornand, docteur ès droits comme lieutenant de la régale (19 février). — Fol. 99. Arrivée de Bruxelles de dom Gabriel de Toledo, apportant des ordres pour la « subsistance » du pays ; il doit tenir une conférence avec le baron de Scey et M, de Champdivers député du Parlement. La cité demandera à être représentée à cette réunion (23 février) — Fol. 99 v°. Décision prise par la conférence de lever dans la ville une compagnie de 300 soldats, commandée par un capitaine agréable aux gouverneurs ; on n'enrôlera pas d'hommes résidant dans la cité (25 février). — Fol. 101. Acceptation par les gouverneurs et les vingt-huit d'un secours de 300 hommes au minimum, mais ceux-ci ne seront pas levés dans la cité : on demandera en outre l'envoi de 40 ou 50 chevaux (27 février). — Fol. 103 v°. Avis de la présence d'un groupe ennemi dans le bois d'Aglans. Autorisation de laisser sortir des soldats pour y tendre une embuscade (6 mars). — Fol. 104. Lettre de dom Francisco de Mello datée de Bruxelles, (2 février 1643), en réponse à la demande de secours de la cité. — Fol. 104 v°. Protestation des gouverneurs et vingt-huit contre la faiblesse du secours accordé (300 hommes alors qu'il en faudrait au moins 1200) (7 mars). — Fol. 106 v°. Présent fait à un visiteur général du couvent des Carmes (10 mars). — Fol. 107 v°. Propositions d'accommodement de l'archevêque ; ses prétentions sont jugées inadmissibles et les gouverneurs préfèrent n'y pas répondre, « crainte d'irriter par les réponses qu'ilz seroient obligez d'y faire » (11 mars). — Fol. 108-109 v°. Conflit avec l'archevêque relativement aux décrets de l'officialité (13 mars). — Fol. 110 v°. Protestation de l'archevêque contre la publication de testaments par la cité. — Fol. 111. Avis de préparatifs faits par l'ennemi à Auxonne, Saint-Jean-de-Losne et aux frontières pour envahir la province. — Nouvelles instances auprès du baron de Scey pour obtenir des secours (16 mars). — Fol. 114. Menaces d'attaque ; les charrues ne sortiront que par une porte, et une sur deux chaque jour (24 mars). — Fol. 114 v°. Edit ordonnant que tous ceux de la province qui établiraient leur ménage dans la cité ne pourraient être poursuivis pour dettes, à condition que, dans le ménage, se trouverait un homme capable de faire le service de garde et de contribuer à la défense de la cité (21 mars). — Fol. 115. Edit proclamant la déchéance des citoyens qui porteraient préjudice aux droits et libertés de la ville (28 mars). — Fol. 115. Taxe des viandes (1er avril). — Fol. 116. Visite à l'archevêque malade (9 avril). — Fol. 117 v°. Lettres de l'empereur Ferdinand III relatives à la défense de la cité, datées de Vienne le 7 mars (13 avril). — Fol. 120. Avis d'après lequel l'ennemi rassemblerait des troupes autour de Langres, dans le dessein d'assiéger Gray (22 avril). — Fol. 121. Lettres de noblesse octroyées à Hippolyte Bouvot, co-gouverneur (24 avril). — Fol. 122 v°. Surprise du château de Vaite par l'ennemi. On accorde au baron de Scey les hommes qu'il demande pour

en tenter la reprise, mais on lui fait observer que le château d'Arguel n'est guère mieux gardé que celui de Vaite. On lui accorde également deux demi quarts des canons de la cité (29 avril.) — Fol. 124. — Départ de la cité des soldats de la garnison avec 150 citoyens volontaires et 30 chevaux montés pour faire le siège du château de Vaite (30 avril). — Avis de la mort du comte de Sallenove, du baron de Voisey et du capitaine Du Bois, tués à la brèche qu'avait faite le canon au château de Vaite. Envoi au baron de Scey de « plastrons, pots et targues » pour les assiégeants. Ordre de tenir un autre canon prêt à partir le lendemain. — Fol. 124 v°. Lettre du baron de Scey annonçant la reprise du château de Vaite « à composition » (2 mai). — Fol. 125. Remerciements du baron de Scey ; c'est à l'assistance de la cité qu'il doit la reprise du château de Vaite et il en avisera Sa Majesté (4 mai). — Fol. 125 v°. Réunion des gouverneurs et vingt-huit. Instances auprès du baron de Scey pour le prompt envoi d'un secours et aussi pour qu'il obtienne du Roi l'octroi de subsides pour la défense de la cité. Rétablissement du Conseil de guerre. Travaux de défense aux fortifications (5 mai). — Fol. 126. Commis envoyés à l'Archevêque et au Chapitre pour leur signifier le rétablissement des corvées et la nécessité de faire contribuer les ecclésiastiques comme les autres exempts au service de garde (6 mai). — Fol. 127. Edit portant qu'en cas d'alarme les fils suivront leurs pères et les serviteurs leurs maîtres (7 mai). — Fol. 128 v°. Taxe des viandes (13 mai). — Fol. 129 v°. Serment prêté comme avocat par Claude Antoine Franchet, docteur ès droits. — Visite et présent au Père Tramu élu prier des Jacobins de la cité ; il a été choisi comme prédicateur des prochains Avent et Carême (18 mai). — Arrivée de la compagnie du capitaine La Route avec 70 soldats : ils seront logés à Chamars et dans la rue Saint-Paul (19 mai) — Fol. 130. Doléances de l'archevêque au sujet de l'impôt des 4 blancs qui a été renouvelé, et des corvées imposées au clergé ; il fait valoir qu'on ne peut imposer les ecclésiastiques sans autorisation de Sa Sainteté. Il demande la révocation des édits portant atteinte aux droits du clergé, sinon il se pourvoiera selon les voies prescrites par les canons. — Réponse des gouverneurs : ils n'ont fait qu'exercer leurs droits et estiment n'avoir donné à l'archevêque aucun sujet de mécontentement (20 mai). — Fol. 131. Réception comme avocat d'Antoine Papay, docteur ès droits (21 mai). — Fol. 133 v°. Réception comme citoyen de Nicolas Rouhier, de Mise rey, moyennant la somme de 30 francs et un mousquet pour l'Arsenal (27 mai). — Fol. 134. Décision de maintenir les édits contre lesquels protestait l'Archevêque (28 mai). — Fol. 135 v°. Ordonnance de l'Archevêque établissant, après autorisation du pape, la fête de l'Immaculée Conception comme fête patronale de la province, et celle des saints Ferréol et Ferjeux comme patronale de la ville. On lui demande d'ajouter à son ordonnance que c'est à la demande et réquisition des gouverneurs que ces patrons ont été choisis (30 mai). — Fol. 137. Fixation du prix du blé des greniers à 8 francs, 3 gros (5 juin). — Fol. 137 v°. Réception d'André Bourrelrier comme notaire impérial (6 juin). — Fol. 138. Nouvelle demande de l'archevêque réclamant la révocation des trois édits attentatoires à ses droits (9 juin). — Fol. 139. Réunion des gouverneurs et vingt-huit. Au sujet des trois édits dont se plaint l'archevêque, ils répondent 1° que pour l'édit des 4 blancs, il y a des lettres de l'Empereur en date du 21 janvier 1642 qui invitent le clergé à contribuer aux nécessités publiques ; 2° que l'édit porté contre les citoyens qui porteraient préjudice aux droits de la cité n'est qu'un acte de légitime défense ; 3° que pour l'édit concernant le monopole de l'exécution des testaments, l'Empereur est saisi de la connaissance de cette affaire (10 juin). — Fol. 141 v°. Rapport de Daniel Chevannay sur sa mission en Allemagne (13 juin). — Fol. 142. Menaces d'interdit par l'archevêque — On rendra un édit ordonnant à tous ecclésiastiques religieux ou séculiers de continuer leurs services ordinaires, à défaut de quoi tous leurs biens seront mis sous la main de Sa Majesté Impériale. Au cas où l'archevêque voudrait sortir de la ville avant l'interdit, comme le bruit en courait, ordre de visiter ses bagages pour voir s'il ne s'y trouverait « aucuns des sanctuaires de la cité » (17 juin). — Fol. 143. Réception comme citoyen de Valentin Millot, de Champlitte, bourgeois de la ville de Dole. — Assignation envoyée par l'archevêque aux gouverneurs, et en particulier aux secrétaire et syndic, de comparaître à Rome pour faire connaître les raisons pour lesquelles ils n'auraient pas encouru l'excommunication portée dans la bulle *In cœna Domini* en rendant sentence contre Jean Desprel, domestique de l'archevêque (18 juin). — Fol. 144. Réception de Charles Perreciot comme notaire impérial. — Efforts de médiation du baron de Scey entre l'archevêque et la cité. — Fol. 144 v°. Le baron de Scey obtient de l'archevêque que l'interdit ne sera pas prononcé avant les élections (20 juin). — Fol. 145. Réception comme citoyens de Gaspard de Moustier, sieur de Cubry ; de André Koopner, allemand, maître horloger, à charge d'entretenir les horloges de Saint-Pierre, la Madeleine et Saint-Jean moyennant 18 francs par an ; de Claude Pusset, armurier, qui devra travailler à l'Arsenal ; de Hugues de Mongin, chevalier et servant d'armes en l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (22 juin). — Fol. 145 v°. Réception comme citoyen d'Humbert Bourgon, de Salins (23 juin). — Fol. 146 v°. Procuration générale des citoyens. — Fol. 148. Election des vingt-huit : « Saint-Quantin : Mre Philippe Boitouset, Estienne Billeret, Claude Laurent, Julien Blancheteste. — Saint-Pierre : Estienne Brocquard, Mre Claude Petremand, Oger Bichet, Pierre de Loisy — Champmars : Symon Mussot, Estienne Vassauld, Jean Barbet, Jean-Baptiste Coulon — Le Bourg : François Perrenot, Désiré Clerc, Claude Chassignet, Jean Paris. — Battand : Jean Cl. Nardin, sr de Montarlot, Edme Janneny, Toussaint Jolyot, Jean Tissot. — Charmont : Louys Mareschal, Pierre Tillard, Estienne Quinternet, Antoine Morel. — Areine : Louys Sire, François Chevalier, Daniel La Grandfemme, George Trouillot ». — Fol. 148 v°. — Election d'Etienne Broquard comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 149 v°. Election des gouverneurs : « Saint-Quantin : Hippolyte Bouvot, Bon Monnier. — Saint-Pierre : Thomas Montrivel, Mre Pierre-François Henry. —

Champmars : Mre Daniel Chevannay, Jacques-Antoine Despoutot. — Le Bourg : Mre Jean-Claude Petremand, mre Claude-Antoine Reud. — Battand : Mre Pierre Sarragoz, Jean-Claude Nardin, sr de Montarlot. — Charmont : Mre Jean Garinet, Mre Philippe Boitouset. — Areine : Louys de Chavirey, sr de Recoulougne, Mre Jean-Denys Guybourg » 1er juillet). — Fol. 150 v°. Refus des gouverneurs de remettre les clefs du trésor aux vingt-huit qui les réclament, tant qu'ils n'auront pas été convoqués régulièrement (2-4 juillet). — Fol. 151. Visite du baron de Scey aux vingt-huit : il leur recommande d'éviter toute cause de conflit et souhaite qu'un accord s'établisse entre la cité et l'archevêque (6 juillet). — Fol. 152. Ouverture du trésor en présence des vingt-huit (15 juillet). — Fol. 157. Taxe des journées d'ouvriers fixée à 14 gros pour un homme et 7 gros pour une femme (21 juillet). — Fol. 157. Audience accordée au baron de Scey qui offre sa médiation afin d'arriver à un accommodement avec l'archevêque. — Fol. 158. Lettres au Pape et au cardinal Barberini au sujet de l'assignation faite aux gouverneurs par l'archevêque (23 juillet) — Fol. 158 v°. Jean-Jacques Sarragoz roi du papegay de l'arbalète (27 juillet). — Fol 160. Requête du capitaine Varod, dit le Gaucher, demandant qu'on lui rendît quelques-uns de ses meubles, précé demment conduits à l'Hôtel-de-Ville, pour l'installation de son ménage. Il est fait droit à sa requête (1er août). — Fol. 160 v°. Lettres de l'empereur Ferdinand III à l'archevêque, datées de Vienne le 15 juin, pour le détourner de prononcer l'interdit contre la cité (2 août). — Fol. 162 v°. Réunion des gouverneurs et vingt-huit notables ; ils décident que si l'archevêque veut passer outre à l'interdit, on opposera « la force contre la force » et on emprisonnera ceux qui notifieraient l'interdit ; les prêtres et religieux qui l'observeraient seraient expulsés de la cité (4 août). — Fol. 163 v°. Satisfaction de la conduite à Vienne de Daniel Chevannay le jeune. — Mémoires et instructions envoyés à un agent de la cité à Rome au sujet de l'assignation de l'archevêque (5 août). — Fol. 165. Articles présentés par les vingt-huit aux gouverneurs (suppression de l'impôt de 4 blancs, suspension des corvées jusqu'après les vendanges, achat de grains et réduction du prix du pain, augmentation de la garnison, etc.), et apostilles des gouverneurs à ces articles (8 août). — Fol. 171 v°. Réception comme avocat de Charles-François Varin, docteur ès droits de l'Université d'Avignon (17 août). — Fol. 171. Offre d'intervention de l'abbé de Cherlieu entre l'archevêque et la cité (18 août). — Fol. 173. Adhésion de la ville à la solennisation, de la fête de l'Immaculée-Conception « qu'ils choisissent comme patronne et protectrice de tout l'estat de Besançon en général » (22 août). — Fol. 174. Restitution au capitaine Varod, dit le Gaucher, de tous ses meubles sur présentation de l'arrêt rendu à sa décharge touchant la reddition de Jonvelle aux Français (26 août). — Fol. 175. Disette de petite monnaie : propositions de la Cour de Dole pour y remédier. La cité préfère l'exhaussement de la valeur des petites monnaies à l'abaissement de celle des grosses espèces (27 août). — Fol. 175 v°. Taxe de la viande (31 août) — Fol. 177 v°. Grievs qui ont fait ajourner jusqu'à ce jour l'admission de Nardin comme gouverneur (1er septembre). — Fol. 179 v°. Plaintes adressées à la Cour de Dole de ce que, dans son règlement des monnaies, celle-ci n'a pas mentionné les patagons, demi-patagons, et testons de la cité (8 septembre). — Fol. 181. Réponse de la Cour de Dole. Elle n'a pas fait mention des monnaies de Besançon parce qu'elles ne sont pas du même titre que les monnaies de Sa Majesté, n'ont point cours à l'étranger et n'ont pas été comprises dans l'édit de 1639 (11 septembre). — Fol. 181. Fête de l'Immaculée Conception ; on reproche aux Jésuites d'avoir « entrepris cette dévotion » sans la participation des gouverneurs (12 septembre). — Fol. 185. Lettres de chevalier accordées par l'Empereur à Mareschal, sr de Sorans ; elles seront transcrites au registre (26 septembre). — Fol. 186. Edit fixant la valeur des monnaies : les pièces de 2 gros à 5 sols, les pièces de 4 blancs à 2 sols, les carolus à 1 sol, les blancs à 1/2 sol (1er octobre). — Fol. 187. Arrangement de l'abbé de Saint-Paul avec ses religieux touchant les prébendes, en raison des pertes causées à l'abbaye par les guerres (2 octobre). — Fol. 188 v°. Lettre du baron de Scey à M. de Mandre, l'avisant que, d'accord avec le Parlement, il avait négocié une suspension de courses avec les Français jusqu'au 15 novembre, et demandant si la cité désirait être comprise dans cette trêve. — Lettre au baron de Scey pour lui témoigner « le ressentiment que l'on a de se voir traité de la sorte et avec tant de mépris au préjudice du traité de protection » (6 octobre). — Fol 193. Taxe de la viande (30 octobre). — Fol. 195 v°. Décision de faire comprendre la cité dans le traité de neutralité avec la France (8 novembre). — Fol. 198. Taxe des vins, les hauts coteaux à 51 florins, les moyens et les bas à 50 florins le muid (11 novembre). — Fol. 199. Taxe du pain, le pain blanc à 3 sols 4 deniers la livre, le pain bis à 2 sols 4 deniers la livre (13 novembre) — Fol. 205. Choix de Nicolas Recy comme maître de la maîtrise des orfèvres (2 décembre). — Fol. 207. Réjouissances ordonnées à la nouvelle de la défaite de l'armée de Guébriant : on l'attribue à l'Immaculée-Conception choisie pour patronne de la cité (7 décembre). - Fol. 209. Nouvelle requête des vingt-huit pour la suppression de l'impôt des 4 blancs (12 décembre). — Fol. 213. Désignation de Jean Bourrelrier comme receveur des pauvres en remplacement de Claude Bizot, décédé. — Décision d'aliéner la Tour de Montmartin jugée « inutile et dispendieuse » à la cité, si on en trouve un prix convenable ; en aucun cas elle ne pourra être vendue à un couvent. — Réponse à la requête des vingt-huit du 12 décembre : le moment n'est pas venu de supprimer l'impôt des 4 blancs (19 décembre). — Fol. 216. Réunion des gouverneurs et vingt-huit : la question de l'impôt des 4 blancs est ajournée jusqu'à Pâques (24 décembre). — Fol. 218 v°. Admission de Nardin parmi les gouverneurs, sous certaines conditions (29 décembre). — Fol. 219. Serment prêté par Luc Vauderet comme greffier (30 décembre). — Fol. 221. Tarif des gabelles établies pour la sortie des marchandises (4 janvier 1644). — Fol. 222 v°. Banvin de l'archevêque ; il ne fait pas usage de son droit (5 janvier). — Fol 228. Vacance de l'office d'essayeur des monnaies par suite de l'octroi de la ferme des monnaies à Dominique Chassignet, ci

devant essayeur. Nomination de Quantin de la Cour comme essayeur (11 janvier). — Fol. 231. Avis de l'entrée des Français à Faverney ; mesures de garde (1er février). — Fol. 234. Accord fait avec trois pâtisseries pour fournir du pain et de la pâtisserie aux citoyens, à l'exclusion de tous ceux qui ne seraient pas associés avec eux (6 février). — Fol. 235. Protestation contre la décision prise par l'archevêque, qui a déclaré déchu de son office de postulant et de notaire à l'officialité Jean Bourrelrier, receveur des pauvres, à propos d'une revendication concernant l'hoirie de Claude Chassignet dévolue aux pauvres. La cité prend Bourrelrier sous sa protection et se charge des frais de l'appel contre cette décision. Au cas où Bourrelrier sera troublé dans ses fonctions, la cité fera mainmise sur le temporel de l'official et de l'archevêque. — Lettre à l'Empereur pour avoir réparation de ces attentats (10 février). — Fol. 239. Augmentation des gages de Daniel Chevannay à Vienne, portés à 1.800 francs (18 février). — Fol. 240. Réception de François Maublanc comme maître orfèvre (20 février). — Fol. 244 v°. Sommation à l'official de rétablir Jean Bourrelrier dans son office de postulant et notaire de l'officialité, sous menace de saisie de son temporel ou de celui de l'archevêque (8 mars). — Fol. 246. Réception d'Antoine du Loisi comme maître orfèvre (14 mars). — Fol. 246 vo-247. Incarcération dans les prisons de l'hôtel consistorial de Jean Coquillard, curé de Pin, soupçonné de fausse monnaie. — Revendication de l'accusé par l'archevêque (15-23 mars) — Fol. 248 v°. Nouvelle de l'entrée des Suédois dans la province ; ils ont investi la ville de Baume avec 300 chevaux. — Rétablissement du Conseil de guerre ; mesures de garde (25 mars). — Fol. 250. Interdiction de la sortie de la cité des lards, beurres, fromages et riz — Nouvelle de la prise de Vesoul par le vicomte de Turenne, de la prise de Baume par le colonel Roze et le comte de La Suze (29 mars). — Fol. 250. Réclamation par l'archevêque du curé de Pin emprisonné ; le crime de fausse monnaie n'étant pas considéré comme crime de lèse-Majesté, l'accusé relève de sa juridiction (30 mars). — Fol. 251 v°. Réunion des gouverneurs, des vingt-huit et de cinquante deux notables. L'assemblée décide, en raison des menaces de guerre, l'établissement d'une gabelle sur les viandes et le vin qu'on boit dans les cabarets ; un impôt de 3 gros sera perçu pour chaque mesure de blé porté aux moulins de la cité et six blancs pour les grains. L'impôt sur les blés n'est établi que pour trois mois (31 mars). — Fol. 253 v°. Retour du baron de Scey dans la cité (2 avril). — Fol. 254. Offre faite par le baron de Scey d'un régiment de cavalerie de 300 hommes et de 250 hommes de pied. — On accepte l'infanterie aux conditions du traité, mais, en raison du peu de fourrage dont dispose la cité, on préfère ajourner la venue de la cavalerie (3 avril). — Fol. 255. Acceptation par le clergé des impositions nouvelles et de la garde pour une durée de deux mois, mais à condition que les ecclésiastiques seront traités avec les égards dûs à leur position (6 avril). — Fol. 257 v°. Fixation du prix des journées à 15 gros pour les hommes et 6 gros pour les femmes (11 avril). — Fol. 258. Fixation du prix du blé des greniers à 5 francs ½ la mesure.— Mise en liberté de Jean Coquillard, curé de Pin, déclaré non coupable du délit de fausse monnaie ; on en avise l'archevêque (13 avril). — Fol. 259. Rôle de citoyens acceptant de leur plein gré de contribuer à une levée de soldats employés à la défense de la cité et à la garde. Quarante-huit gouverneurs et notables souscrivent chacun pour la levée de un à six soldats ou pour une somme d'argent (16 avril). — Fol. 261. Rôle de cinquante deux notables contribuant à la levée (17 avril). — Fol. 262 v°. Rôle de vingt-deux notables contribuant à la levée. — Protestation des vingt-huit contre cette convocation des notables sans leur participation. — Appel à la concorde adressé aux gouverneurs et vingt-huit par le baron de Scey (19 avril). — Fol. 264. Contribution de trente sept notables à la levée. — Fixation des gages des officiers des compagnies à lever : un capitaine 30 francs, un alphère 20 francs, un sergent 15 francs, un caporal 12 francs (19 avril). — Fol. 265. Réclamation des six pièces de canon prêtées par la cité pendant le siège de Dole à messieurs de Conflans et de Champvans. — Contribution de quatorze notables à la levée (20 avril). — Fol. 269. Suppression de l'ostension du Saint-Suaire en raison des circonstances — Fol. 270. Restitution par le Parlement de cinq canons sur six prêtés à Dole ; le sixième a été crevé avant d'entrer dans la ville ; le prix en sera remboursé (3 mai).— Fol.271 v°. Etablissement d'une taxe sur le charbon (9 mai). — Fol. 272. Offre par le Chapitre de la solde de dix soldats pour deux mois seulement. — Réception comme citoyen de Léonel de Toulangeon, seigneur de Vellefin (10 mai). — Fol. 272 v°. Remerciements adressés à M. de Gouhelans qui a amené dans la cité 300 soldats de secours dont il a le commandement ; présent de six petits pots de vin (11 mai). — Fol. 281 v°. Avis de « place d'armes » faite par l'ennemi dans la plaine de Cernay : 12.000 hommes seraient rassemblés pour assiéger la cité sous le commandement du duc d'Enghien (5 juin). — Demande de secours au baron de Scey (6 juin). — Fol. 282 v°. Réception de Jean Vouhier de Montbozon, comme citoyen (8 juin) — Fol. 283. Réception comme citoyen de Jean Menegoz, de Miserey (9 juin). — Fol. 284. Le chanoine Lisola faisant entendre en Cour d'Empire que tout danger ennemi est écarté, afin de faire aborder le jugement des affaires pendantes entre la cité et l'archevêque, les gouverneurs demandent au baron de Scey une attestation pour démentir cette affirmation. — Attestation conforme donnée par le baron de Scey rappelant les incursions ennemies dans la province, notamment la prise de Vesoul, Baume, Luxeuil et du château de Melisey (13 juin). — Fol. 285. Réception comme citoyens de Jean-Pierre de Baume, Maurice Bardey de Lisine et Claude Mouschet de l'Isle, Antoine Aymonin de l'Isle et Estienne Pierre, dit Maistre, de Cussey (13-15 juin). — Fol. 286. Réception comme citoyens de noble Jacques François Gérard, docteur es droits, procureur du roi au siège d'Ornans et capitaine du château de Vuillafans, de noble Humbert de Canod, dit du Pasquier, seigneur de la Villette, de Claude Dessirier de Bouclans, notaire, d'Antoine Petitcuenot, de Vercel, cloutier (18 juin). — Fol. 287 v°. Dépôt au trésor de la cité d'un ducat de 1547 et d'un florin de 1541 forgés, au coin de la cité, afin de

prouver le droit contesté par l'archevêque de battre semblables espèces — Fol. 288. Réception comme citoyens d'André Baillyet, de Marnay, notaire, et de Pierre Dumont, docteur ès droits (22 juin) — Fol. 278 v°. Réception comme citoyen de Pierre Bichenot, de Clerval, drapier — Fol. 289. Texte des lettres de chevalier octroyées par l'empereur Ferdinand III à Pierre Mareschal, sr de Sorans (23 juin).